



## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je, soussigné Monsieur Luc CLEMENTE, Président de la Communauté d’Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM), certifie que :

La décision de « **Mise en demeure de recherche de propriétaires de navires abandonnés et d’épaves sur le site Port Cohé** » est affichée du **18 avril au 18 juin 2024**, sur le panneau réservé à cet effet, dans le hall d’accueil du Siège de la CACEM - Place François MITTERRAND - CASCADES III - B.P. 407 - 97204 FORT-DE-FRANCE.

Aussi, il sera fait mention de cette mise en demeure, au panneau d’affichage des sites Port Cohé et Etang Z’abricot.

Fort-de-France, le **17 AVR. 2024**

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services



José GAYDU